

Paris, le 3 avril 2019

**Objet : déclaration du Syndeac – Comité ministériel pour l'égalité Femme / Homme
Réunion du 3 avril 2019**

Monsieur le Ministre

C'est au nom du Syndeac que je m'exprime ce matin et que j'entends saluer la volonté de nouveau exprimée de prioriser la question de l'égalité Femme / Homme dans les politiques ministérielles de la culture. La feuille de route égalité 2019-2022 qui actualise la version précédente, confirme l'urgence d'agir et de se donner des obligations de résultats. C'est dans cet état d'esprit que le Syndeac a contribué à la réflexion, et je salue la synthèse faite par la Haute Commissaire, qui a bien voulu reprendre certaines des propositions que nous lui avons adressées.

« Faire progresser la part des femmes à la tête et dans la programmation des institutions de la création artistique » passe selon nous, et pour commencer, par ce qui avait été très bien démontré dans le rapport de Cécile Hamon : l'égalité d'accès aux moyens de production. Il faut dans ce domaine, comme dans les autres, se donner une obligation du résultat qui passe, dans ce cas précis, par des obligations de moyens, et par des logiques de progression concrète avec un double objectif affirmé à courts termes :

- 1) Que la part des moyens de production réservée aux femmes progresse pour atteindre l'objectif des 50 % à moyens termes (3 ans) ;
- 2) Que les aides à la production aux projets portés par les femmes soient strictement égalitaires en termes de moyens accordés par projet. Le Syndeac vous proposera un amendement tendant à affirmer l'importance déterminante de ce volet pour atteindre l'égalité réelle.

Le Syndeac a affirmé l'impérieuse nécessité de compter, et précise de nouveau que le comptage doit être précisément défini. Nous serons très contributifs à la concertation annoncée dans le cadre du CNPS et souhaitons que tous les documents soient transmis en amont, de telle sorte que le travail du CNPS se fonde dès le départ sur des écrits. Le démarrage très prochain de ce dispositif implique, et nous l'avions suggéré, que le comptage démarre en année N-1 ou N-2, sachant, et cela doit être affirmé dans la feuille de route, que toute mesure s'entend sur une période d'au moins trois ans, pour que l'évaluation soit véritablement tendancielle et non seulement conjoncturelle.

Nous nous réjouissons également du fait que vous ayez inscrit dans la feuille de route que la DGCA et les DRAC utiliseront les outils de contractualisation (conventions et contrats d'objectifs) pour mettre en œuvre concrètement des objectifs de l'égalité. Cette mesure nous paraît beaucoup plus efficace que l'ancien dispositif.

Le document qui nous est présenté ce matin réaffirme enfin la nécessité de rendre paritaires toutes les commissions qui statuent sur les moyens de production à accorder aux équipes artistiques. Nous y sommes favorables et rappelons la nécessité de rendre concrète cette mesure, sur tout le territoire, dans toutes les régions et cela sans délai.

Monsieur le Ministre, le changement de culture qu'implique la question de l'égalité ne pourra pas faire l'économie de la problématique budgétaire que nous aurons l'occasion d'évoquer à d'autres moments.

Je vous remercie.



8, rue Blanche
75009 Paris
Tél. : 01 44 53 72 10
Fax 01 44 53 72 12
contact@syndeac.org
www.syndeac.org